

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 décembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2493)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CF470

présenté par
M. Giraud, rapporteur général

ARTICLE 78 DUOVICIES

Mission « Sport, jeunesse et vie associative »

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement est un amendement de coordination. L'article 78 *duovicies* prévoit la création d'une annexe générale retraçant l'effort financier de l'État dans le domaine du sport. Ce rapport est intégré à l'article 59 *quindecies* qui récapitule l'ensemble des annexes générales aux projets de lois de finances.